

DELIBERATION N° 2021-24

SEANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE

**DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

DU 23 SEPTEMBRE 2021

Objet : Modifications des modalités de contrôle des connaissances 2021-2022

LE CONSEIL ACADEMIQUE DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le code de l'éducation,

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, notamment ses articles 45 et 47,

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2020-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2020 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n° 2020-03 du Conseil d'Administration désignant M. Noël DIMARCO en qualité de Vice-Président chargé de la Recherche et de l'Innovation

Vu la délibération n° 2020-05 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Stéphane AZOULAY en qualité de Vice-Président chargé de la Formation

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de M. Stéphane AZOULAY, Vice-Président Formation d'Université Côte d'Azur,

Adopte, les modalités de contrôle des connaissances :

- des Compétences Transversales,
- des Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) et des Licences avec option Accès Santé (LAS)
- des Masters MEEF 1^{er} degré, 2nd degré et encadrement éducatif

telles qu'annexées à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages valablement exprimés.

Membres en exercice : 78

Quorum : 41

Membres présents et représentés : 46

Abstentions : 4

Voix favorables : 42

Voix contre : 0

Fait à Nice, le 28 septembre 2021

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2021-24

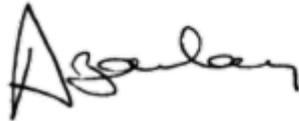
PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 28/09/2021

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 28/09/2021

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Pour le Président et par délégation,
le Vice Président Formation



Type Diplôme : PORTAIL - L1 ET L2

COMPOSANTE		
MENTION	COMPETENCES TRANSVERSALES	
CODE DIPLOME	-	

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

Type Diplôme : PORTAIL - L1 ET L3

COMPOSANTE			
MENTION	COMPETENCES TRANSVERSALES		
Code diplôme	-	VDI	

Code étape		VET		Libellé étape	
Code semestre					

- Création
- Modification
- Renouvellement

MALUS / Max		Code Malus
Non assiduité		

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	EPREUVE EN CNE	Si CC&CT coef du CT	1ère session		2ème session		
										Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Élément constitutif d'une UE	Compétences Ecrites (LASH - LEA)	KCHECR6		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	OUI			Écrit	45mn	Écrit	45mn
Élément constitutif d'une UE	Compétences Ecrites (DROIT)	KCDECR6		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	OUI			Écrit	45mn	Écrit	45mn
Élément constitutif d'une UE	Compétences Ecrites (ELMI)	KCIECR6		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	OUI			Écrit	45mn	Écrit	45mn
Élément constitutif d'une UE	Compétences Ecrites (STAPS)	KCPECR6		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	OUI			Écrit	45mn	Écrit	45mn
Élément constitutif d'une UE	Compétences Ecrites (SCIENCES)	KCSECR6		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	OUI			Écrit	45mn	Écrit	45mn
Élément constitutif d'une UE	Compétences Ecrites (SCIENCES - CHIMIE)	KCSECR6		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	OUI			Écrit	45mn	Écrit	45mn
Élément constitutif d'une UE	Compétences Ecrites (SCIENCES - ELEC)	KCSINSS5		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	OUI			Écrit	45mn	Écrit	45mn
Élément constitutif d'une UE	Compétences Ecrites (SCIENCES - ST)	KCSECR6		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	OUI			Écrit	45mn	Écrit	45mn
Élément constitutif d'une UE	Compétences Ecrites (SCIENCES - SV)	KCSECR6		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	OUI			Écrit	45mn	Écrit	45mn
Élément constitutif d'une UE	Compétences Ecrites (IAE)	KCGECR6		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	OUI			Écrit	45mn	Écrit	45mn
Élément constitutif d'une UE	Compétences Pré-professionalisation (LASH - LEA)	KPHPRO6		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	OUI			Écrit	45mn	Écrit	45mn
Élément constitutif d'une UE	Compétences Pré-professionalisation (DROIT)	KPDPRO6		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	OUI			Écrit	45mn	Écrit	45mn
Élément constitutif d'une UE	Compétences Pré-professionalisation (ELMI) SAUF EMRH	KPIPRO6		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	OUI			Écrit	45mn	Écrit	45mn
Élément constitutif d'une UE	Compétences Pré-professionalisation (STAPS)	KPPPRO6		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	OUI			Écrit	45mn	Écrit	45mn
Élément constitutif d'une UE	Compétences Pré-professionalisation (SCIENCES)	KPSPRO6		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	OUI			Écrit	45mn	Écrit	45mn
Élément constitutif d'une UE	Compétences Pré-professionalisation (SCIENCES - CHIMIE)	KPSPRCS6		1	OUI	OUI	CC&CT	NON	50%	2	Rapport/Mémoire	20mn	Oral	20 mn
Élément constitutif d'une UE	Compétences Pré-professionalisation (SCIENCES - ELEC)	KPSPRES6		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	OUI			Écrit	45mn	Écrit	45mn
Élément constitutif d'une UE	Compétences Pré-professionalisation (SCIENCES - IA)	KPSPRSS6		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	OUI			Écrit	45mn	Écrit	45mn
Élément constitutif d'une UE	Compétences Pré-professionalisation (SCIENCES - ST)	KPSPRTS6		1	OUI	OUI	CC&CT	NON	50%	2	Rapport/Mémoire	30mn	Oral	30 mn
Élément constitutif d'une UE	Compétences Pré-professionalisation (SCIENCES - SV)	KPSPRVS6		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	OUI			Écrit	45mn	Écrit	45mn
Élément constitutif d'une UE	Compétences Pré-professionalisation (SCIENCES -PHYSIQUE)	Code à définir		1	OUI	OUI	CC&CT	NON	50%	3	Rapport/Mémoire	20mn	Oral	20 min
Élément constitutif d'une UE	Compétences Pré-professionalisation (IAE)	KPGPROS6		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	OUI			Écrit	45mn	Écrit	45mn
Élément constitutif d'une UE	Compétences Numériques (ODONTO)	KCONUM4		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	OUI			Écrit	45mn	Écrit	45mn
Élément constitutif d'une UE	Compétences LVE (LASH hors LEA) Anglais	KLHANS6		1	OUI	NON	CCI (CC Intégral)	NON			Écrit	1h30	Oral	10mn
Élément constitutif d'une UE	Compétences LVE anglais (DROIT)	KLDANS6		1	OUI	NON	CCI (CC Intégral)	OUI		2	Écrit		Écrit	1h00
Élément constitutif d'une UE	Compétences LVE anglais (ELMI)	KLIANS6		1	OUI	NON	CC&CT	OUI	50%	2	Écrit	45mn	Écrit	45mn
Élément constitutif d'une UE	Compétences LVE anglais (EMRH)	KLIANEE6		1	OUI	NON	CT (Contrôle terminal)	OUI			Écrit	45mn	Écrit	45mn
Élément constitutif d'une UE	Compétences LVE anglais (STAPS)	KLPANS6		1	OUI	NON	CCI (CC Intégral)	NON		2	Oral	15mn	Oral	15mn
Élément constitutif d'une UE	Compétences LVE anglais (SCIENCES)	KLSANS6		1	OUI	NON	CC&CT	NON	50%	2	Écrit	1h30	Écrit	1h30
Élément constitutif d'une UE	Compétences LVE anglais (IAE)	KLGANS6		1	OUI	NON	CCI (CC Intégral)	NON		2	Écrit	2H00	Écrit	2H00
Élément constitutif d'une UE	Compétences LVE (LASH hors LEA) Espagnol	KLHESS6		1	OUI	NON	CCI (CC Intégral)	NON			Écrit	2h	Écrit	2h
Élément constitutif d'une UE	Compétences LVE (LASH hors LEA) Italien	KLHITS6		1	OUI	NON	CT (Contrôle terminal)	NON			Écrit	1h	Écrit	1h

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Modalités d'accès aux formations de santé 2021-2022

Parcours Spécifique accès Santé (PASS) et Licence Accès Santé (LAS)

I. Parcours Spécifique accès Santé (PASS)

1. LES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Les enseignements sont répartis sur 2 semestres. Chaque semestre permet de valider 30 ECTS. Les enseignements obligatoires, organisés en présentiel ou en distanciel, comportent :

A- Trois unités d'enseignements en santé (communes aux Licences accès Santé - LAS) : Deux unités d'enseignements thématiques :

- UE spécifique 1 : philosophie des sciences médicales, histoire de la médecine, bio statistiques et statistiques, santé publique et santé numérique.
- UE spécifique 2 : chimie, chimie organique, biochimie, physique de la matière, biophysique des rayonnements ionisants, biologie de la reproduction, embryologie, histologie et biologie cellulaire.

B- Des unités d'orientation (spécifiques en fonction de l'option choisie).

C- Deux unités de compétences transversales regroupant plusieurs thématiques.

2. INSCRIPTION ET REDOUBLEMENT

Aucun redoublement n'est admis, l'étudiant qui n'a pas validé son année universitaire devra se réorienter via Parcoursup. Il est fortement conseillé d'anticiper un éventuel échec de l'année en cours et de se réinscrire sur Parcoursup dès le mois de janvier en fonction des dates d'ouverture du serveur.

Une inscription en PASS compte pour une chance pour la candidature en deuxième année de santé. Compte tenu du nombre limité de candidatures en deuxième année de santé (deux), les étudiants ont la possibilité jusqu'au **31 Octobre** de demander par écrit l'annulation de leur inscription. Aucune demande hors délai ne sera acceptée.

3. MODALITES DE VALIDATION

~~L'étudiant est évalué sur les notes obtenues lors de la même année universitaire.~~ L'élément de base de l'évaluation est l'ECUE.

Des épreuves écrites ou sous format électronique sont organisées pour l'ensemble des enseignements en santé. La correction des copies est anonyme ou automatique/automatisée.

Lors des examens organisés en contrôle terminal (sessions 1 et 2), aucune sortie avant la fin des épreuves ne sera autorisée.

SEMESTRE 1

UE Compétences transversales : <ul style="list-style-type: none"> • ECUE langue vivante étrangère • ECUE compétences écrites • ECUE compétences informationnelles 		6 ECTS	Coef. 1
UE Santé Transversale 1 <ul style="list-style-type: none"> • ECUE 1 Bio moléculaire/génétique • ECUE 2 BDR/Bio cellulaire • ECUE 3 pharmacologie/éthique/med. légale 	1 épreuve : 20 minutes 1 épreuve : 20 minutes 1 épreuve : 20 minutes	6 ECTS	Coef. 1
UE Santé Transversale 2 <ul style="list-style-type: none"> • ECUE 4 physio/biophysique/biochimie • ECUE 5 histologie/embryologie 	1 épreuve : 50 minutes 1 épreuve : 20 minutes	6 ECTS	Coef. 1
UE spécifique 1 <ul style="list-style-type: none"> • ECUE 6 philo SM/ histoire médecine • ECUE 7 Biostatistiques/statistiques • ECUE 8 Santé publique/santé numérique 	1 épreuve : 20 minutes 1 épreuve : 30 minutes 1 épreuve : 20 minutes	6 ECTS	Coef. 1
UE REORIENTATION 1		6 ECTS	Coef. 1

SEMESTRE 2

UE Compétences transversales : <ul style="list-style-type: none"> • ECUE langue vivante étrangère • ECUE compétences numériques • ECUE compétences pré-professionnalisation 		6 ECTS	Coef. 1
UE Santé Transversale 3 <ul style="list-style-type: none"> • ECUE 9 Anatomie • ECUE 10 Odontologie/maieutique/Pharmacie 	1 épreuve : 50 minutes 1 épreuve : 40 minutes	6 ECTS	Coef. 1
UE spécifique 2 <ul style="list-style-type: none"> • ECUE 11 chimie/chimie organique/biochimie • ECUE 12 physique/biophysique • ECUE 13 biologie de la reproduction/embryologie/histologie/biologie cellulaire 	1 épreuve : 20 minutes 1 épreuve : 20 minutes 1 épreuve : 30 minutes	6 ECTS	Coef. 1
UE REORIENTATION : <ul style="list-style-type: none"> • UE REORIENTATION 2 • UE REORIENTATION 3 		6 ECTS 6 ECTS	Coef. 1 Coef. 1

REGLES DE COMPENSATION DES ECUE :

Tous les ECUE (éléments constitutifs d'une unité d'enseignement) ~~constitutifs d'une UE~~, affectés de leurs coefficients respectifs, se compensent entre eux. Une UE est donc acquise dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Les UE constitutives d'un semestre, affectées de leurs coefficients respectifs, se compensent pour le calcul du résultat au semestre.

Le semestre est acquis avec une note supérieure ou égale à 10/20.

Les semestres constitutifs d'une année se compensent pour le calcul du résultat à l'année.

L'année est validée dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Pour les UE santé, une deuxième chance (**et non une session de rattrapage**) est mise en place avec neutralisation de la plus mauvaise note obtenue dans une UE santé. Mais cette possibilité est exclusivement destinée à permettre le passage en seconde année de Licence (mineure) et ne permet pas l'accès au cursus santé (MMOPK).

4. RESULTATS

La publication des résultats se fait uniquement via l'ENT de l'université au plus tard 48 heures après la délibération du jury.

Les étudiants peuvent avoir accès au détail de leurs notes sur l'ENT dans les mêmes délais.

II. Licence Accès Santé (L.AS)

1. LES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Les enseignements sont répartis sur 2 semestres et organisés pour chaque L.AS suivant les tableaux en annexe.

2. INSCRIPTION ET REDOUBLEMENT

Pour les étudiants inscrits en L.AS, la candidature est décomptée dès présentation du dossier de candidature selon la procédure prévue par l'université (article 6 de l'arrêté du 4 novembre 2019).

Les étudiants ont la possibilité **jusqu'au 31 Octobre** de demander par écrit l'annulation de leur inscription. Aucune demande hors délai ne sera acceptée.

3. MODALITES DE VALIDATION

~~L'étudiant est évalué sur les notes obtenues lors de la même année universitaire.~~

Les modalités d'évaluation et de compensation pour chaque L.AS sont indiquées dans les tableaux en annexe, **conformément aux MCC de chaque composante.**

Tous les ECUE SANTE (éléments constitutifs d'une unité d'enseignement), affectés de leurs coefficients respectifs, se compensent entre eux. Une UE santé est donc acquise dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Les UE SANTE constitutives d'un semestre, affectées de leurs coefficients respectifs, se compensent pour le calcul du résultat au semestre.

Pour les UE santé, une deuxième chance (**et non une session de rattrapage**) est mise en place avec neutralisation de la plus mauvaise note obtenue dans une UE santé. Mais cette possibilité est exclusivement destinée à permettre le passage en seconde année de Licence (mineure) et ne permet pas l'accès au cursus santé (MMOPK).

4. RESULTATS

La publication des résultats se fait uniquement via l'ENT de l'université au plus tard 48 heures après la délibération du jury.

Les étudiants peuvent avoir accès au détail de leurs notes sur l'ENT dans les mêmes délais.

ADMISSION AUX FORMATIONS DE SANTE

NOMBRE DE CANDIDATURES :

Conformément à l'article 6 de l'Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique, tout candidat peut présenter deux fois sa candidature pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique sous réserve d'avoir validé au moins 60 crédits ECTS supplémentaires lors de sa seconde candidature.

Toutefois, une dérogation permettant une troisième candidature justifiée **par une situation exceptionnelle de l'étudiant** peut être accordée par le Président de l'université sur proposition du ou des directeurs concernés des unités de formation et de recherche de médecine, de pharmacie, d'odontologie, du directeur de la structure de formation en maïeutique ou du directeur de la composante concernée.

Une dérogation à l'exigence de validation de 60 crédits ECTS supplémentaires peut être accordée dans les mêmes conditions. Ces dérogations sont accordées chaque année dans la **limite de 8 % du nombre total de places offertes** pour l'accès dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique.

Un candidat ne peut présenter sa candidature pour une admission dans une même formation de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique que dans une seule université au cours de la même année universitaire.

MODALITES DE CANDIDATURE **pour MMOPK** :

Pour se présenter au processus d'accès aux formations de santé, l'étudiant doit avoir **conditions cumulatives** :

- obtenu 60 crédits ECTS (validation de son année)
- acquis au moins 10 crédits ECTS dans des unités d'enseignement relevant du domaine de la santé (c'est-à-dire 2 UE santé validées avec au moins 10/20 pour chacune d'entre elles).
- validé son année en 1^{ère} session (~~pas de rattrapages~~ hors seconde chance)

Admission en 2^{ème} année Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et masso-kinésithérapie (MMOPK) Classements des étudiants

L'accès aux formations MMOPK est prononcé selon deux modalités distinctes :

- à l'issue des épreuves de premier groupe : voie dite de l'admission directe.
- à l'issue des épreuves de deuxième groupe : voie dite de l'admission après épreuves orales spécifiques

~~Pour l'année de transition 2021-2022, la répartition des places d'accès en filières santé hors Masso-kinésithérapie est la suivante :~~

~~-60% des places pour les étudiants en PASS~~

~~-40% pour les autres étudiants~~

~~o Etudiants des différentes filières en L.AS 1 en L1~~

~~o Etudiants des différentes filières en L.AS 2~~

~~o Etudiants venant des passerelles (au moins 5% du total)~~

MODALITES DES EPREUVES DU 1^{ER} GROUPE :

Conformément aux textes réglementaires, l'admission directe dans chacune des formations de santé est placée sous la responsabilité d'un jury qui examinera les candidatures.

Le classement est réalisé par ordre de mérite pour les candidats au vu de la moyenne générale obtenue

sur les 3 UE de santé transversale pour le PASS qui constitue un groupe unique.

Le classement est réalisé par ordre de mérite pour les candidats au vu de la moyenne générale obtenue sur les 3 UE de santé transversale pour l'ensemble des L.AS qui constitue un groupe unique.

En cas d'ex aequo, la priorité est donnée au candidat dont la note la plus basse aux 3 UE est la moins faible.

Pour le classement, des coefficients aux ECUE des UE santé transversale sont appliqués en fonction de la filière choisie :

ECUE	MEDECINE	MASSO-KINESITHERAPIE	MAIEUTIQUE	ODONTOLOGIE	PHARMACIE
1 Bio moléculaire/génétique	1	1	1	1	2
2 BDR/Bio cellulaire	1	1	1	1	2
3 pharmacologie/éthique/med. légale	1	1	1	1	3
4 physio/biophysique/biochimie	1	3	1	2	3
5 histologie/embryologie	1	1	2	1	1
9 Anatomie	1	5	2	3	1
10 Odontologie/maieutique/Pharmacie	1	1	2	3	3

A l'issue de ce premier groupe d'épreuves, les candidats ayant obtenu des notes supérieures à des seuils définis par le jury sont admis en L2 Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie ou masso-kinésithérapie en fonction de la filière choisie sans avoir à se présenter aux épreuves du second groupe dans la limite des capacités d'accueil fixées par l'université.

Le pourcentage de ces admis directement à l'issue du premier groupe d'épreuves ne peut excéder 50 % du nombre de places offertes pour chaque groupe de parcours et pour chaque filière (grands admis).

Les étudiants ayant obtenu des notes inférieures au seuil minimal défini pour l'admission directe mais supérieures à un seuil minimal défini par le jury doivent se présenter aux épreuves du second groupe.

Les candidats « grands admis » ont aussi la possibilité de se présenter aux oraux du second groupe dans le cas où ils n'auraient pas été admis dans une filière de leur choix. Dans ce cas, ils renoncent au bénéfice des admissions acquises lors du groupe 1.

MODALITES DES EPREUVES DU 2nd GROUPE (2 épreuves orales de 10 minutes chacune) :

Les oraux permettent d'évaluer non seulement l'appétence des candidats à la profession envisagée et les compétences nécessaires pour accéder à la formation correspondante, mais également leur capacité d'analyse, de synthèse et d'argumentation.

Une note est attribuée pour chaque oral.

L'oral sur la présentation du projet professionnel personnel sera affecté d'un coefficient 1.

L'oral sur une analyse de situation sera affecté d'un coefficient 2.

Une moyenne des deux notes est calculée (coefficient 3).

Elle se cumule ensuite avec la note obtenue lors de la première phase écrite (coefficient 7).

Le jury établit ensuite, dans la limite des capacités d'accueil, la liste des candidats admis après les épreuves orales spécifiques.

A l'issue de ce deuxième groupe d'épreuves, le jury établit, par ordre de mérite pour chaque groupe de parcours de formation antérieur (PASS et L.AS), dans la limite des capacités d'accueil fixées par l'université, la liste des candidats admis pour chaque formation de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie ou **masso-kinésithérapie**.

En cas d'ex aequo, c'est la moyenne des épreuves écrites qui sera privilégiée puis la moyenne aux oraux.

Une liste complémentaire pourra être proposée pour toutes les formations concernées et ne sera valable que jusqu'au 31 août de l'année universitaire concernée. Après cette date, plus aucun étudiant ne sera appelé même si des désistements sont formulés.

Admission en 1^{ère} année de masso-kinésithérapie

Par convention, les étudiants peuvent également présenter leur candidature à la formation de masseur-kinésithérapeute.

En 2021-2022, la répartition des places d'accès en filières santé est la suivante :

—50% des places pour les étudiants en PASS

—50% pour les étudiants en L.AS

Le classement est réalisé par ordre de mérite pour les candidats au vu de la moyenne générale obtenue sur les UE de santé transversale pour le PASS qui constitue un groupe unique.

Le classement est réalisé par ordre de mérite pour les candidats au vu de la moyenne générale obtenue sur les UE de santé transversale pour l'ensemble des LAS qui constitue un groupe unique.

Il n'y a pas de second groupe d'épreuves.

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	ESPE	
MENTION	Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation (MEEF), 1er degré	
CODE DIPLÔME	VMM1D18	
Session M1	Session unique	Faire autant d'onglet semestre que de Parcours Types
Session M2	Session unique	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

M1 : Validation de l'UE si note > ou = à 10/20. Semestre 1 : tous les éléments constitutifs de l'UE se compensent sous réserve de validation des seuils à 7 pour les ECUE 1,2 et 3 des UE 1 et 2, pour les ECUE 1 et 3 de l'U

M2 : Validation de l'UE si note > ou = à 10/20. Tous les éléments constitutifs de l'UE se compensent sous réserve de validation des seuils à 7 pour les ECUE 2 et 3 des UE 1 et 2,

Obtention du Semestre

M1 : Validation du semestre (1 ou 2) si moyenne > ou = à 10/20, et sous réserve de validation des seuils mentionnés ci-dessus. Compensation entre les semestres sous réserve de validation des seuils. Capitalisation du

M2 : Annualisation, cf ci-dessous.

Obtention de l'Année

Année validée si moyenne > ou = à 10/20. Compensation entre semestres possible sous réserve de validation des seuils ci-dessous :

M1 : voir détail des seuils ci-dessus et validation de l'ECUE mise en situation professionnelle et des options de façon binaire (acquis/non acquis). M2 : annualisation de la formation et sous réserve de validation des

Note éliminatoire

Obligation de valider les stage (M1 et M2) et les seuils (voir détail ci-dessus)

REDOUBLEMENT

Redoublement soumis à l'avis du jury et sous réserve d'assiduité aux cours, stages, formations spécifiques et examens. L'attention sera également portée sur le nombre d'absences non justifiées aux semestres et à l'an

ORIENTATION M1 ⇔ M2

En fin de première année de master, le jury d'année se prononce sur l'admission à poursuivre de l'étudiant, au sein de la mention, en précisant le parcours.

Décision : admis à poursuivre au sein de la mention A... dans le (s) parcours: 1 ou parcours 2 (si plusieurs options proposées).

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

[Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence](#)

[Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master](#)

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	INSPE	
MENTION	Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré	
CODE DIPLÔME	VMM2D18	
Session M1	Session unique	Faire autant d'onglet semestre que de Parcours Types
Session M2	Session unique	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

M1 : Validation de l'UE si moyenne $\geq 10/20$. Tous les éléments constitutifs de l'UE se compensent sous réserve de validation des seuils pour les ECUEs de la culture commune sus-nommés contexte d'exercice, Evaluation et approche par compétence à 06/20, LV et TICE à 08/20 et les ECUEs disciplinaires tels que décrits par parcours.

M2 : Validation de l'UE si note $\geq 10/20$. Tous les éléments constitutifs de l'UE se compensent sous réserve de validation des seuils pour les ECUEs de la culture commune sus-nommées LV et TICE à 10/20, celles concernant la rédaction et la soutenance du mémoire professionnelle (ECUE méthodologie recherche et mémoire) et le suivi de stage dont le seuil est à 10/20, et les ECUEs disciplinaires telles que décrites par parcours.

Obtention du Semestre

M1 : Validation du semestre (1 ou 2) si moyenne $\geq 10/20$, et sous réserve de validation des seuils mentionnés ci-dessus. Compensation entre les semestres sous réserve de validation des seuils décrits ci-dessus.

M2 : Annualisation, cf. ci-dessous.

Obtention de l'Année

Année validée si moyenne $\geq 10/20$. Compensation entre semestres possible sous réserve de validation des seuils définis à l'échelle des ECUEs ci-dessus.

Note éliminatoire

Toute note en dessous des seuils décrits ci-dessus est éliminatoire.

REDOUBLEMENT

Le redoublement est conditionné aux résultats obtenus à l'année du M1 ou du M2 pour tout étudiant dont la moyenne est < 10 ou ≥ 10 mais sans respect des seuils décrits ci-dessus. L'autorisation de redoublement est soumise à l'avis du Jury au regard, entre autres, du manque d'assiduité non justifiée aux cours, durant les stages professionnels et les formations spécifiques faisant partie intégrante de l'offre de formation. Le Jury peut être amené à prononcer une non autorisation à poursuivre dans le parcours pour diverses raisons dont le non respect de cette assiduité.

ORIENTATION M1 \Leftrightarrow M2

En fin de première année de master, le jury d'année se prononce sur l'admission à poursuivre de l'étudiant, au sein de la mention, en précisant le parcours.

Décision : admis à poursuivre au sein de la mention A... dans le (s) parcours: 1 ou parcours 2 (si plusieurs options proposées).

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

[Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master](#)

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	INSPE			
MENTION	Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré			
Code diplôme	VMM2D18	VDI	190	Parcours type Sciences de la vie et de la Terre
Code étape	VM2SV1	VET	181	Libellé étape
Code semestre	VMS12DSV			

Création

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

1

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Conservation note (si oui durée)	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	Session unique			Observation session unique	Seconde chance			Observation seconde chance
										Nbre d'évaluation minimum	Contrôle Terminal			Épreuve terminale CC	Contrôle terminal	Durée	
											Nature	Durée					
Unité d'enseignement	Contexte et innovation		4			Oui	Oui			4							
Élément constitutif d'une UE	Innovation			0,25		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Langue vivante			0,25		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Contexte d'exercice			0,25		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					Compensation au-dessus de 8				
Élément constitutif d'une UE	Options			0,25		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					Compensation au-dessus de 6				
Unité d'enseignement	Pratique réflexive et recherche		4			Oui	Oui			4							
Élément constitutif d'une UE	Méthodologie recherche			0,5		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Construction des savoirs			0,5		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Unité d'enseignement	Stratégies d'enseignement		6			Oui	Oui			4							
Élément constitutif d'une UE	Programmer ses premiers enseignements			0,66		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Gestion de groupe			0,34		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Unité d'enseignement	Savoirs fondamentaux		14			Oui	Oui			4							
Élément constitutif d'une UE	Sciences de la Vie			0,5		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					Compensation sous condition de seuil à 5				
Élément constitutif d'une UE	Sciences de la Terre			0,5		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					Compensation sous condition de seuil à 5				

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	INSPE			
MENTION	Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré			
Code diplôme	VMM2D18	VDI	284	Parcours type Allemand
Code étape	VM2AL2	VET	181	Libellé étape
Code semestre	N/A			

Création

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

1

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Conservation note (si oui durée)	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	Session unique			Observation session unique	Seconde chance			Observation seconde chance
										Nbre d'évaluation minimum	Contrôle Terminal			Épreuve terminale CC	Contrôle terminal	Durée	
											Nature	Durée					
Unité d'enseignement	Contexte et innovation		2			Oui	Oui			3							
Élément constitutif d'une UE	Innovation			0,33		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Contexte d'exercice			0,33		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Options			0,34		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Unité d'enseignement	Pratique réflexive et recherche		22			Oui	Oui			4							
Élément constitutif d'une UE	Méthodologie recherche et mémoire			0,9		Oui	Non	CCI (CC Intégral)					Seuil à 10				
Élément constitutif d'une UE	Construction des savoirs			0,1		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Unité d'enseignement	Stratégies d'enseignement		5			Oui	Oui			5							
Élément constitutif d'une UE	TICES disciplinaires			0,25		Oui	Non	CCI (CC Intégral)					Seuil à 10				
Élément constitutif d'une UE	Langues vivantes			0,25		Oui	Non	CCI (CC Intégral)					Seuil à 10				
Élément constitutif d'une UE	Gestion de groupe			0,5		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Unité d'enseignement	Savoirs fondamentaux 1		4			Oui	Oui			4							
Élément constitutif d'une UE	Littérature et civilisation			0,5		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Linguistique et traduction			0,5		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Unité d'enseignement	Savoirs fondamentaux 2		5			Oui	Oui			4							
Élément constitutif d'une UE	Synthèse de document			0,5		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Renforcement langue			0,5		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Unité d'enseignement	Développer sa posture professionnelle		22			Oui	Oui			2							
Élément constitutif d'une UE	Maîtriser son environnement professionnel			0,1		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Suivi de stage			0,9		Oui	Non	CCI (CC Intégral)					Seuil à 10				

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	INSPE				
MENTION	Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré				
Code diplôme	VMM2D18	VDI	286	Parcours type	Histoire-Géographie
Code étape	VM2HG2	VET	181	Libellé étape	
Code semestre	N/A				

Création

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

1

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Conservation note (si oui durée)	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	Session unique			Observation session unique	Seconde chance			Observation seconde chance
										Nbre d'évaluation minimum	Contrôle Terminal			Épreuve terminale CC	Contrôle terminal	Durée	
											Nature	Durée					
Unité d'enseignement	Contexte et innovation		2			Oui	Oui			3							
Élément constitutif d'une UE	Innovation			0,33		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Contexte d'exercice			0,33		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Options			0,34		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Unité d'enseignement	Pratique réflexive et recherche		22			Oui	Oui			4							
Élément constitutif d'une UE	Méthodologie recherche et mémoire			0,9		Oui	Non	CCI (CC Intégral)				Seuil à 10					
Élément constitutif d'une UE	Construction des savoirs			0,1		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Unité d'enseignement	Stratégies d'enseignement		5			Oui	Oui			6							
Élément constitutif d'une UE	TICES disciplinaires			0,25		Oui	Non	CCI (CC Intégral)				Seuil à 10					
Élément constitutif d'une UE	Langues vivantes			0,25		Oui	Non	CCI (CC Intégral)				Seuil à 10					
Élément constitutif d'une UE	Gestion de groupe			0,5		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Unité d'enseignement	Savoirs fondamentaux en Histoire		4			Oui	Oui			3							
Élément constitutif d'une UE	Programme Histoire 1			0,33		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Programme Histoire 2			0,33		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Programme Histoire 3			0,34		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Unité d'enseignement	Savoirs fondamentaux en Géographie		5			Oui	Oui			3							
Élément constitutif d'une UE	Programme Géographie 1			0,33		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Programme Géographie 2			0,33		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Programme Géographie 3			0,34		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Unité d'enseignement	Développer sa posture professionnelle		22			Oui	Oui			2							
Élément constitutif d'une UE	Maîtriser son environnement professionnel			0,1		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Suivi de stage			0,9		Oui	Non	CCI (CC Intégral)				Seuil à 10					

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	INSPE			
MENTION	Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré			
Code diplôme	VMM2D18	VDI	291	Parcours type Physique-Chimie
Code étape	VM2PC2	VET	181	Libellé étape
Code semestre	N/A			

Création

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

1

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Conservation note (si oui durée)	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	Session unique			Observation session unique	Seconde chance			Observation seconde chance
										Nbre d'évaluation minimum	Contrôle Terminal			Épreuve terminale CC	Contrôle terminal	Durée	
											Nature	Durée					
Unité d'enseignement	Contexte et innovation		2			Oui	Oui			3							
Élément constitutif d'une UE	Innovation			0,33		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Contexte d'exercice			0,33		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Options			0,34		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Unité d'enseignement	Pratique réflexive et recherche		22			Oui	Oui			4							
Élément constitutif d'une UE	Méthodologie recherche et mémoire			0,9		Oui	Non	CCI (CC Intégral)					Seuil à 10				
Élément constitutif d'une UE	Construction des savoirs			0,1		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Unité d'enseignement	Stratégies d'enseignement		5			Oui	Oui			6							
Élément constitutif d'une UE	TICES disciplinaires			0,25		Oui	Non	CCI (CC Intégral)					Seuil à 10				
Élément constitutif d'une UE	Langues vivantes			0,25		Oui	Non	CCI (CC Intégral)					Seuil à 10				
Élément constitutif d'une UE	Gestion de groupe			0,5		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Unité d'enseignement	Savoirs fondamentaux		9			Oui	Oui			4							
Élément constitutif d'une UE	Sciences physiques			0,5		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Chimie			0,5		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Unité d'enseignement	Développer sa posture professionnelle		22			Oui	Oui			2							
Élément constitutif d'une UE	Maîtriser son environnement professionnel			0,1		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Suivi de stage			0,9		Oui	Non	CCI (CC Intégral)					Seuil à 10				

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	INSPE				
MENTION	Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré				
Code diplôme	VMM2D18	VDI	189	Parcours type	Mathématiques
Code étape	VM2MA2	VET	181	Libellé étape	
Code semestre	VMS2DMA				

Cr ation

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

1

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Conservation note (si oui durée)	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	Session unique			Observation session unique	Seconde chance			Observation seconde chance
										Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		Épreuve terminale CC	Contrôle terminal	Durée	
Unité d'enseignement	Contexte et innovation		4			Oui	Oui			4							
Élément constitutif d'une UE	Innovation			0,25		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Langue vivante			0,25		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					Compensation au-dessus de 8				
Élément constitutif d'une UE	Contexte d'exercice			0,25		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					Compensation au-dessus de 6				
Élément constitutif d'une UE	Options			0,25		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Unité d'enseignement	Pratique réflexive et recherche		4			Oui	Oui			4							
Élément constitutif d'une UE	Méthodologie recherche et mémoire			0,5		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Construction des savoirs			0,5		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Unité d'enseignement	Stratégies d'enseignement		10			Oui	Oui			7							
Élément constitutif d'une UE	Concevoir ses séances			0,4		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Evaluation et approche par compétence			0,2		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					Compensation au-dessus de 6				
Élément constitutif d'une UE	Gestion de groupe			0,2		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	TICEs			0,2		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					Compensation au-dessus de 8				
Unité d'enseignement	Savoirs fondamentaux		14			Oui	Oui			6							
Élément constitutif d'une UE	ECUE241 Consolidation en algèbre, algèbre linéaire et géométrie			0,4		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					Compensation au-dessus de 8				
Élément constitutif d'une UE	ECUE242 Consolidation en analyse et probabilités			0,4		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					Compensation au-dessus de 8				
Élément constitutif d'une UE	ECUE243 Problèmes de synthèse et analyse de situations didactiques			0,2		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					Compensation au-dessus de 8				

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	INSPE						
MENTION	Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré						
Code diplôme	VMM2D18	VDI	289	Parcours type	Mathématiques		
Code étape	VM2MA2	VET	181	Libellé étape			
Code semestre	N/A						

Création

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

1

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Conservation note (si oui durée)	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	Session unique			Observation session unique	Seconde chance			Observation seconde chance
										Nbre d'évaluation minimum	Contrôle Terminal			Épreuve terminale CC	Contrôle terminal	Durée	
											Nature	Durée					
Unité d'enseignement	Contexte et innovation		2			Oui	Oui			3							
Élément constitutif d'une UE	Innovation			0,33		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Contexte d'exercice			0,33		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Options			0,34		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Unité d'enseignement	Pratique réflexive et recherche		22			Oui	Oui			4							
Élément constitutif d'une UE	Méthodologie recherche et mémoire			0,9		Oui	Non	CCI (CC Intégral)					Seuil à 10				
Élément constitutif d'une UE	Construction des savoirs			0,1		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Unité d'enseignement	Stratégies d'enseignement		5			Oui	Oui			5							
Élément constitutif d'une UE	TICES disciplinaires			0,25		Oui	Non	CCI (CC Intégral)					Seuil à 10				
Élément constitutif d'une UE	Langues vivantes			0,25		Oui	Non	CCI (CC Intégral)					Seuil à 10				
Élément constitutif d'une UE	Gestion de groupe			0,5		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Unité d'enseignement	Savoirs fondamentaux		9			Oui	Oui			4							
Élément constitutif d'une UE	Consolidation disciplinaire			0,5		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Analyse de situations didactiques			0,5		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Unité d'enseignement	Développer sa posture professionnelle		22			Oui	Oui			2							
Élément constitutif d'une UE	Maîtriser son environnement professionnel			0,1		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Suivi de stage			0,9		Oui	Non	CCI (CC Intégral)					Seuil à 10				

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	INSPE					
MENTION	Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré					
Code diplôme	VMM2D18	VDI	294	Parcours type	Économie-gestion	
Code étape	VM2EG2	VET	181	Libellé étape		
Code semestre	N/A					

Création

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

1

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Conservation note (si oui durée)	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	Session unique			Observation session unique	Seconde chance			Observation seconde chance
										Nbre d'évaluation minimum	Contrôle Terminal			Épreuve terminale CC	Contrôle terminal	Durée	
											Nature	Durée					
Unité d'enseignement	Contexte et innovation		2			Oui	Oui			3							
Élément constitutif d'une UE	Innovation			0,33		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Contexte d'exercice			0,33		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Options			0,34		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Unité d'enseignement	Pratique réflexive et recherche		22			Oui	Oui			4							
Élément constitutif d'une UE	Méthodologie recherche et mémoire			0,9		Oui	Non	CCI (CC Intégral)					Seuil à 10				
Élément constitutif d'une UE	Construction des savoirs			0,1		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Unité d'enseignement	Stratégies d'enseignement		5			Oui	Oui			5							
Élément constitutif d'une UE	TICES disciplinaires			0,25		Oui	Non	CCI (CC Intégral)					Seuil à 10				
Élément constitutif d'une UE	Langues vivantes			0,25		Oui	Non	CCI (CC Intégral)					Seuil à 10				
Élément constitutif d'une UE	Gestion de groupe			0,5		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Unité d'enseignement	Savoirs fondamentaux I		9			Oui	Oui			6							
Élément constitutif d'une UE	Savoirs disciplinaires et entraînements			0,5		Oui	Non	CCI (CC Intégral)									
	1 choix:																
Élément constitutif d'une UE	Didactique et savoirs disciplinaires - management et GRH			0,5*		Oui	Non	CCI (CC Intégral)					* Dépend du choix d'option de l'étudiant				
Élément constitutif d'une UE	Didactique et savoirs disciplinaires - management et marketing					Oui	Non	CCI (CC Intégral)									
Unité d'enseignement	Savoirs fondamentaux II					Oui	Oui			6							
Élément constitutif d'une UE	Préparation orale disciplinaire			0,5		Oui	Non	CCI (CC Intégral)									
	1 choix:																
Élément constitutif d'une UE	Analyse de pratique et oral CAPET et CAPLP - Option GRH			0,5*		Oui	Non	CCI (CC Intégral)					* Dépend du choix d'option de l'étudiant				
Élément constitutif d'une UE	Analyse de pratique et oral CAPET et CAPLP - Option marketing					Oui	Non	CCI (CC Intégral)									
Unité d'enseignement	Développer sa posture professionnelle		22			Oui	Oui			2							
Élément constitutif d'une UE	Maîtriser son environnement professionnel			0,1		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Élément constitutif d'une UE	Suivi de stage			0,9		Oui	Non	CCI (CC Intégral)					Seuil à 10				

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	INSPE	
MENTION	Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation (MEEF), encadrement éducatif	
CODE DIPLOME	VMMEE18	
Session M1	Session unique	Faire autant d'onglet semestre que de Parcours Types
Session M2	Session unique	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

M1 : Validation de l'UE si moyenne $\geq 10/20$. Tous les éléments constitutifs de l'UE se compensent sous réserve de validation des seuils pour les ECUEs de la culture commune sus-nommés contexte d'exercice, à 06/20, LV et TICE à 08/20 et les ECUEs disciplinaires tels que décrites par parcours.

M2 : Validation de l'UE si note $\geq 10/20$. Tous les éléments constitutifs de l'UE se compensent sous réserve de validation des seuils pour les ECUEs de la culture commune sus-nommées LV et TICE à 10/20 pour le parcours CPE, celles concernant la rédaction et la soutenance du mémoire professionnelle (ECUE méthodologie recherche et mémoire) et le suivi de stage dont le seuil est à 10/20 telles que décrites pour les parcours CPE et CE.

Obtention du Semestre

M1 : Validation du semestre (1 ou 2) si moyenne $> \text{ou} =$ à 10/20, et sous réserve de validation des seuils mentionnés ci-dessus. Compensation entre les semestres sous réserve de validation des seuils décrits ci-dessus.

M2 : Annualisation, cf. ci-dessous.

Obtention de l'Année

M1 : Année validée si moyenne $> \text{ou} =$ à 10/20. Compensation entre semestres possible sous réserve de validation des seuils définis à l'échelle des ECUEs ci-dessus.

M2 parcours CPE : année validée si moyenne $> \text{ou} =$ à 10/20 et sous réserve de validation des seuils à 10 des ECUEs Méthodologie recherche et mémoire, des TICEs, de la LV et suivi de stage non compensables. M2 parcours CE : année validée si moyenne $> \text{ou} =$ à 10/20 et sous réserve de validation des seuils à 10 des ECUEs Méthodologie mémoire et suivi de stage non compensables.

Note éliminatoire

Toute note en dessous des seuils décrits ci-dessus est éliminatoire.

REDOUBLEMENT

Le redoublement est conditionné aux résultats obtenus à l'année du M1 ou du M2 pour tout étudiant dont la moyenne est < 10 ou ≥ 10 mais sans respect des seuils décrits ci-dessus. L'autorisation de redoublement est soumise à l'avis du Jury au regard du manque d'assiduité non justifiée aux cours, durant les stages professionnels et les formations spécifiques faisant partie intégrante de l'offre de formation. Le Jury peut être amené à prononcer une non autorisation à poursuivre dans le parcours si non respect de cette assiduité.

ORIENTATION M1 \Leftrightarrow M2

En fin de première année de master, le jury d'année se prononce sur l'admission à poursuivre de l'étudiant, au sein de la mention, en précisant le parcours.

Décision : admis à poursuivre au sein de la mention A... dans le (s) parcours: 1 ou parcours 2 (si plusieurs options proposées).

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

[Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master](#)

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	INSPE					
MENTION	Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation (MEEF), encadrement éducatif					
Code diplôme	VMMEE18	VDI	280	Parcours type	Conseiller principal d'éducation	
Code étape	VMECP2	VET	181	Libellé étape	M2 MEEF EE-CPE	
Code semestre	N/A					

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

1

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Conservation note (si oui durée)	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	1ère session			Observation session unique	2ème session		Seconde chance			Observation seconde chance
										Nbre d'évaluation minimum	CT pour les dispensés			Contrôle terminal		Épreuve terminale CC	Contrôle terminal	Durée	
											Nature	Durée		Nature	Durée				
Unité d'enseignement	Contexte et innovation		2			Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		3									
Élément constitutif d'une UE	Innovation			0,33		Oui	Oui												
Élément constitutif d'une UE	Contexte d'exercice			0,33		Oui	Oui												
Élément constitutif d'une UE	Option			0,34		Oui	Oui												
Unité d'enseignement	Pratique réflexive et recherche		23			Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		3									
Élément constitutif d'une UE	Méthodologie recherche et mémoire			0,9		Oui	Non			Mémoire pour tous		Seuil à 10							
Élément constitutif d'une UE	Construction des savoirs			0,05		Oui	Oui												
Élément constitutif d'une UE	Pratiques réflexives			0,05		Oui	Oui												
Unité d'enseignement	Stratégies d'enseignement 1		5			Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		4									
Élément constitutif d'une UE	TICES disciplinaires			0,25		Oui	Non					Seuil à 10							
Élément constitutif d'une UE	Langues vivantes "disciplinaire"			0,25		Oui	Non					Seuil à 10							
Élément constitutif d'une UE	Pratiques et stratégies éducatives en contexte et suivi de stage			0,5		Oui	Oui												
Unité d'enseignement	Savoirs fondamentaux		6			Oui	Oui			8									
Élément constitutif d'une UE	Savoirs disciplinaires et politiques éducatives			0,28		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)											
Élément constitutif d'une UE	Savoirs et culture d'établissement			0,2		Oui	Oui												
Élément constitutif d'une UE	Connaissance des publics et enjeux sociaux			0,35		Oui	Oui												
Élément constitutif d'une UE	Méthodologie du concours CPE			0,17		Oui	Oui												
Unité d'enseignement	Stratégies d'enseignement 2		24			Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		3									
Élément constitutif d'une UE	Préparation oraux			0,2		Oui	Oui												
Élément constitutif d'une UE	Suivi de stage			0,8		Oui	Non					Seuil à 10							

